

Règles générales pour la European Statistics Competition 2026-2027 (ESC), organisée par le **STATEC** (Institut national de la statistique et des études économiques), en collaboration avec le **SCRIPT** (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse) et la **Société Luxembourgeoise de Statistique**

1. OBJECTIFS

Les objectifs généraux du Concours « European Statistics Competition » (ESC) sont :

- Promouvoir la curiosité et l'intérêt des étudiants pour les statistiques.
- Encourager les enseignants à utiliser de nouveaux matériels pour l'enseignement des statistiques en favorisant l'utilisation de données réelles et la recherche d'applications des connaissances statistiques acquises.
- Montrer aux étudiants et aux enseignants le rôle de la statistique dans divers aspects de la société, en la faisant connaître comme une étude universitaire.
- Promouvoir le travail d'équipe et la collaboration pour atteindre des objectifs communs.

2. PARTICIPATION

La participation à la phase nationale de l'ESC est ouverte à tous les élèves de l'enseignement secondaire qui étudient dans un centre d'enseignement officiellement reconnu du Luxembourg. Les élèves participeront par équipes de 1 à 3 élèves. Tous les élèves de l'équipe doivent appartenir à la même école et à la même catégorie d'âge. Chaque équipe doit avoir un enseignant de son lycée qui fait office de tuteur de l'équipe et qui supervise son travail.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants/équipes d'un même lycée ni aux équipes supervisées par le même tuteur.

Les étudiants ne sont pas autorisés à participer à plus d'une équipe.

La participation de chaque équipe se fera dans l'une des deux catégories suivantes :

Catégorie A : élèves des deux dernières années de l'enseignement secondaire, âgés d'environ 16-18 ans.

Catégorie B : élèves de l'enseignement secondaire, âgés d'environ 14 à 16 ans.

3. INSCRIPTION

Les tuteurs et les équipes qui souhaitent participer à l'ESC doivent s'inscrire en ligne sur <https://www.statscompetition.eu/> . → Choisir le Luxembourg et remplir le formulaire d'inscription.

L'inscription doit comporter toutes les informations demandées dans le formulaire. Les personnes intéressées peuvent envoyer leurs questions par e-mail à l'adresse esc@statec.etat.lu.

4. DEVOIRS

Les participants à la phase nationale de l'ESC 2026-2027 passeront deux épreuves éliminatoires. Seuls ceux qui soumettront et réussiront ces **deux** épreuves feront partie des finalistes du concours.

Le premier devoir sera effectué via un formulaire web et consistera en trois tests avec des questions fermées. Ces questions auront 4 réponses possibles dont une seule sera la bonne.

Le second devoir est un concours photo sur le thème « Mesurer l'invisible ».

Premier devoir : questionnaire web

a. Test de connaissance de base

L'objectif est de répondre à 10 questions portant sur la compréhension des concepts statistiques de base, l'interprétation des graphiques, les probabilités de base, etc.

b. Test sur l'utilisation des sources de données statistiques officielles

L'objectif est de répondre à 10 questions sur diverses données statistiques. Pour ce faire, il faudra naviguer sur le site web du STATEC et le Portail des Statistiques www.statistiques.lu .

c. Test d'interprétation de rapports statistiques

L'objectif est de répondre à 10 questions sur la publication d'Eurostat « [Demography of Europe, 2026 edition](#) » Cette publication sera disponible en

anglais, ainsi les questions et les options de réponse seront également en anglais.

Second devoir : Concours photo

Thème «Mesurer l'invisible»

Dans le cadre de ce concours, le STATEC organise un concours de photos où les étudiants sont invités à combiner l'art de la photographie et de la création de poster avec des données statistiques pour « mesurer l'invisible».

Pourquoi ce sujet ?

Certaines réalités sont faciles à observer : le nombre de voitures dans une rue, la quantité de déchets produits ou le nombre d'élèves dans une classe. D'autres sont beaucoup moins visibles : le stress, le sentiment de sécurité, la solitude, le bien-être, les habitudes, les perceptions ou encore certaines inégalités.

Pourtant, ces réalités peuvent elles aussi être observées, quantifiées et analysées grâce aux statistiques.

Le thème « Mesurer l'invisible » invite les participant-es à rendre visible, par la photographie, un phénomène que l'on ne peut pas directement voir, mais que les données permettent de révéler.

Il encourage les élèves à réfléchir à une question centrale : comment représenter visuellement ce que les statistiques permettent de mesurer, mais que nos yeux ne peuvent pas toujours percevoir ?

Objectifs pédagogiques et créatifs

- Faire découvrir que les statistiques permettent également de mesurer des phénomènes abstraits ou peu visibles ;
- Encourager les élèves à observer autrement leur quotidien et leur environnement ;
- Développer leur capacité à transformer une donnée ou un phénomène abstrait en message visuel ;
- Stimuler la créativité en demandant de représenter photographiquement quelque chose qui ne se voit pas directement ;
- Développer l'esprit critique face aux données : comment mesure-t-on une perception, un comportement ou un ressenti ?
- Encourager l'utilisation de données fiables ou la réalisation d'une enquête propre ;
- Valoriser le rôle des statistiques officielles comme outil de compréhension de la société.

Pistes d'exploration du thème

Les participant·es peuvent notamment :

- **Rendre visible** une réalité abstraite, un ressenti ou un phénomène difficile à observer ;
- **Interroger** la manière dont on mesure des notions comme le bien-être, le stress, la solitude ou le sentiment de sécurité ;
- **Montrer** l'écart entre ce que l'on voit d'une situation et ce que les données permettent d'en révéler ;
- **Représenter** des habitudes ou comportements qui restent généralement invisibles au quotidien ;
- **Mettre en lumière** l'accumulation de petits comportements individuels qui forment un phénomène collectif ;
- **Questionner** ce que les chiffres peuvent nous apprendre sur une réalité que l'œil seul ne permet pas de comprendre.

Description du sujet

Les participant·es doivent proposer un poster mettant en image un phénomène ou une réalité qui n'est pas directement visible, mais qui peut être observé, mesuré ou mieux compris grâce aux statistiques.

Le projet doit associer :

1. Une interprétation photographique originale d'un phénomène « invisible » ;
2. Une donnée statistique ou une enquête permettant de mesurer, contextualiser ou révéler ce phénomène.

L'objectif n'est donc pas simplement d'illustrer un chiffre, mais de créer une interaction entre photographie, données et message.

Le poster peut être basé sur :

- une mise en scène : création artistique, composition symbolique ou conceptuelle ;
- une scène captée sur le vif révélant un phénomène mesurable ;

- un contraste entre ce qui est visible à première vue et ce que les données permettent de découvrir ;
- une composition ou un montage photographique réalisé à partir des photos prises par l'équipe.

Règles et recommandations créatives

- Il s'agit d'un poster. Les élèves doivent prendre au minimum une photographie originale et l'intégrer dans leur création (pas uniquement des éléments graphiques) ;
- Les photos de stock et les images générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisées ;
- Les élèves peuvent utiliser plusieurs photographies réalisées par leur équipe si cela permet de mieux développer leur concept ;
- Le poster doit comporter une représentation visuelle intéressante et créative des données ;
- La donnée statistique ne doit pas simplement être ajoutée à côté de la photo : elle doit contribuer au message général du poster ;
- La photographie doit interpeller, intriguer ou susciter une réflexion ;
- Les données peuvent provenir de sources officielles ou d'une enquête réalisée par les élèves ;
- En cas d'enquête propre, les élèves doivent pouvoir expliquer brièvement comment les données ont été collectées ;
- La créativité, l'originalité, la qualité du lien entre photographie et statistiques et la pertinence du message seront les principaux critères de sélection.

5. SYSTÈME D'ÉVALUATION

Premier devoir

Chacun des trois tests du premier travail sera évalué en termes de réussite et d'échec, en tenant compte du fait qu'une réponse correcte rapporte un point, qu'une réponse incorrecte enlève 0,33 point et qu'une question sans réponse ne rapporte aucun point. La note maximale pour chacun des trois tests sera de 10 points.

Le résultat de la première épreuve sera obtenu en calculant la moyenne arithmétique, arrondie à la première décimale, des notes obtenues dans

chacune des trois épreuves, et en multipliant le résultat par 10, de sorte que la note finale de cette épreuve sera de 100 points au maximum.

Le classement de toutes les équipes participantes sera déterminé de cette manière.

La note obtenue lors du premier devoir sera incluse dans le calcul de la note finale avec un poids de 50 %.

L'évaluation des trois épreuves et le calcul du score final pour le premier devoir sera fait automatiquement par un programme.

Les équipes qui auront réussi le premier devoir recevront un diplôme.

Second devoir

Les aspects suivants seront pris en compte lors de l'évaluation du second devoir :

Clarté et pertinence du message : 10 points

- Clarté et impact du lien entre idée reçue et statistique

Originalité-créativité : 10 points

- Originalité de la photo (pas de photos de stock, pas de IA) et de sa mise en scène dans le poster

Qualité de la visualisation des données : 10 points

- Efficacité et créativité de la représentation visuelle des données

Qualité artistique : 10 points

- Composition, lumière, esthétique générale de la photo et de la composition du poster

Clarté du texte : 10 points

- Titre engageant. Capacité à expliquer simplement le message en lien avec la photo

Score final

La note finale est obtenue par la moyenne pondérée, avec un maximum de trois décimales, des notes obtenues pour le premier et le second devoir, selon la formule suivante :

Note finale = $0,5 * \text{note du premier devoir} + 0,5 * \text{note du second devoir}$.

L'équipe gagnante est celle qui obtient le score final le plus élevé dans chaque catégorie. Les quatre autres équipes seront considérées comme finalistes de leur catégories respectives.

Théoriquement, dans chaque catégorie d'âge, il y aura 3 gagnants, sous réserve d'avoir 3 équipes ayant obtenu un minimum de 60% des points dans les deux devoirs.

Les deux meilleures équipes de chaque catégorie d'âge seront éligibles pour participer à la phase européenne du concours.

6. PRIX

Les équipes gagnantes de la phase nationale, trois de la catégorie A et trois de la catégorie B, recevront des prix high-tech.

Un prix spécial sera attribué à l'équipe ayant soumis la meilleure photo dans le cadre du concours photo. Cela signifie qu'en théorie une équipe peut remporter deux prix : un prix suite à son classement final dans la phase nationale et un prix pour la meilleure photo. Ce prix sera un prix unique indépendamment de la catégorie d'âge des participants.

Un prix de remerciement sera attribué aux tuteurs des équipes gagnantes du classement final et du prix spécial pour le concours photo. Cependant, un tuteur ne peut gagner qu'un seul prix, même s'il a encadré plusieurs équipes gagnantes.

7. JURY

Le jury de la phase nationale sera composé d'experts en communication, en statistiques et en photographie.

La décision du jury est définitive.

Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix.

8. COMMUNICATION DE LA DÉCISION DU JURY ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

La décision du jury sera annoncée aux participants via conférence vidéo et par e-mail. Elle sera aussi publiée sur le site web du STATEC et sur les plateformes de médias sociaux à la date indiquée par les organisateurs.

Les organisateurs fixeront la date et le lieu de la cérémonie de remise des prix.

9. CALENDRIER

Phase nationale

20 octobre 2026: Ouverture des inscriptions

20 octobre 2026: Début du concours photo

11 décembre 2026 (23hr59): Fermeture des inscriptions

14 décembre 2026: Publication du questionnaire web

19 février 2027 (23hr59): Date limite pour soumettre les devoirs 1 et 2

8 mars 2027: Annonce des lauréats de la phase nationale

→ **Période d'inscription :** du 20/10/2026 au 11/12/2026

→ **Période pour le premier devoir :** du 14/12/2026 au 19/02/2027

→ **Période pour le second devoir :** du 20/10/2026 au 19/02/2027

Phase européenne

Décembre 2026: Publication du sujet pour le devoir de la phase européenne

5 mai 2027: Date limite pour soumettre le devoir de la phase européenne

Début juin 2027: Annonce publique des 24 meilleures vidéos

Entre 22 et 24 Juin 2027 : Cérémonie de remise des prix et annonce des lauréats

10. PUBLICATION DES OUTPUTS

Les travaux primés lors de la deuxième épreuve, ainsi que ceux ayant reçu une mention, seront annoncés sur les sites web des institutions

organisatrices, avec les noms des équipes, l'établissement scolaire d'origine et leur catégorie. Les participants acceptent ces règles et autorisent la publication de leurs travaux. Tous les documents présentés lors de la phase nationale du concours seront conservés par le STATEC.

11. PHASE EUROPÉENNE DE L'ESC 2026-2027

Les équipes gagnantes et les finalistes ayant obtenu la meilleure note dans chaque catégorie pourront participer à la phase européenne de l'ESC. Les organisateurs de la phase nationale contacteront les équipes en temps voulu pour les informer de la phase européenne.

À cette fin, le jury préparera une liste comprenant au maximum cinq équipes par catégorie, classées en fonction de la note la plus élevée obtenue lors de la phase nationale. La première équipe de la liste sera la gagnante, suivie des quatre finalistes. Si les équipes proposées n'ont pas pu ou ont refusé de participer à la phase européenne, le jury contactera l'équipe suivante de la liste susmentionnée.

12. RÉSERVE DE DROITS

Le STATEC et ses partenaires se réservent le droit de modifier les modalités de la phase nationale de l'ESC, notamment les dates annoncées dans le calendrier, voire son éventuelle annulation, chaque fois qu'il existe un motif justifié. Ces modifications seront rendues publiques sur le site <https://statistiques.public.lu/fr/statistique-publique/statec/european-statistics-competition.html>.

13. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE LA PHASE NATIONALE DE L'ESC

La participation à la phase nationale du concours européen de statistiques (ESC) suppose l'acceptation de l'ensemble de ces règles.